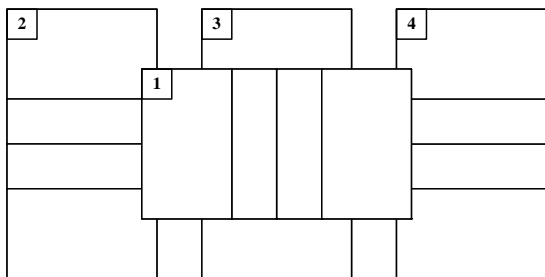


INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (extraits du règlement FIVB) – ANNEXE 1

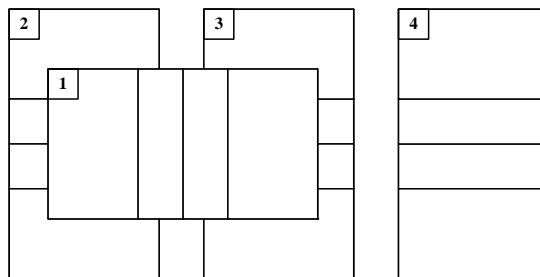
1. L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre. Elle doit être rectangulaire et symétrique.
2. Le terrain de jeu est un rectangle mesurant 18 x 9 m et entouré d'une zone libre.
3. La surface de jeu est plane, horizontale et uniforme, elle doit être de couleur claire.
4. La largeur des lignes est de 5 cm. Les lignes doivent être de couleur claire, différente de celle du sol et des autres tracés.
5. Deux lignes de côté et deux lignes de fond délimitent le terrain de jeu, elles sont tracées à l'intérieur du terrain de jeu.
6. L'axe de la ligne centrale divise le terrain de jeu en deux camps égaux de 9 x 9 m chacun. Elle s'étend sous le filet jusqu'aux lignes de côté.
7. Dans chaque camp, une ligne d'attaque, dont le bord extérieur est tracé à 3 m de l'axe de la ligne centrale, délimite la zone avant. La ligne d'attaque doit être prolongée au-delà des lignes de côté sur une longueur totale de 1,75 m par une ligne de 5 traits pointillés de 15 cm de longueur et de 5 cm de largeur espacés de 20 cm les uns des autres.
8. Dans chaque camp, la zone avant est délimitée par l'axe de la ligne centrale et le bord extérieur de la ligne d'attaque. Les zones avant sont censées se prolonger au-delà des lignes de côté jusqu'à la fin de la zone libre.
9. La zone de service est la zone de 9 m de large située derrière chaque ligne de fond, elle est limitée latéralement par deux traits de 15 cm de long tracés à 20 cm en arrière et dans le prolongement des lignes de côté, ces deux traits sont inclus dans la largeur de la zone de service. En profondeur, la zone de service s'étend jusqu'au fond de la zone libre.
10. La zone de remplacement est délimitée par le prolongement des deux lignes d'attaque jusqu'à la table du marqueur.
11. Une aire de pénalité d'environ 1 x 1 mètre équipée de deux chaises est située derrière le banc de chaque équipe.
12. Le filet mesure 1 mètre de large et 9,50 m de long, il est fait de mailles carrées noires de 10 cm de côté.
13. L'antenne est une tige flexible de 1,80 m de long et de 10 mm de diamètre, en fibre de verre ou matériau similaire, la partie supérieure de l'antenne dépasse de 80 cm, elle est peinte de bandes contrastées de 10 cm, de préférence rouges et blanches.
14. Les poteaux supportant le filet sont placés à une distance de 0,5 à 1,0 mètre à l'extérieur de chaque ligne de côté, ils doivent avoir une hauteur de 2,55 m et être de préférence réglables. Ils doivent être arrondis et lisses, et fixés au sol. La fixation des poteaux au moyen de câble est interdite, de même que tout aménagement présentant un danger ou une gêne.

Pour toute autre information, se reporter au règlement FIVB et/ou au Règlement Provincial.

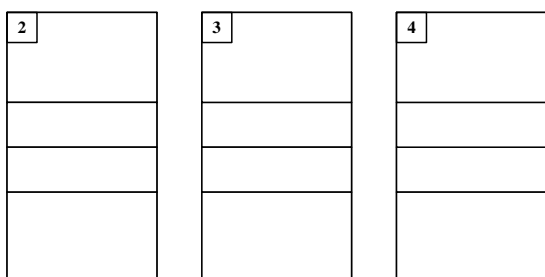
CONFIGURATION DES SALLES DE SPORTS



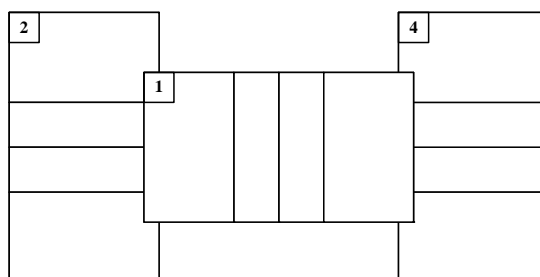
Type 1



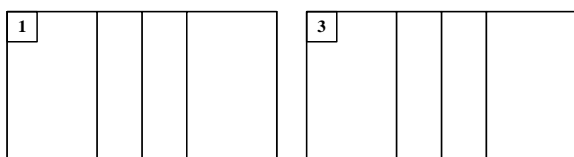
Type 2



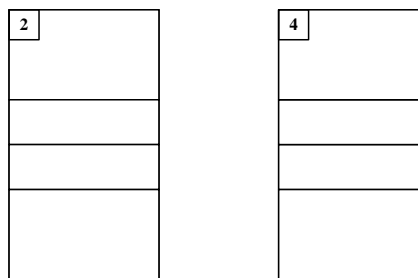
Type 3



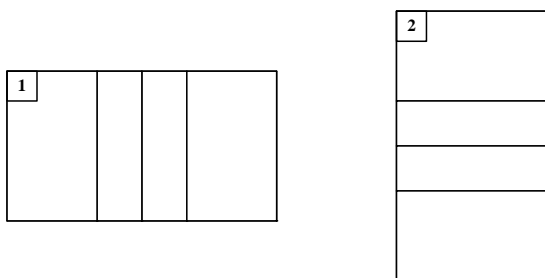
Type 4



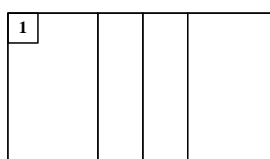
Type 5



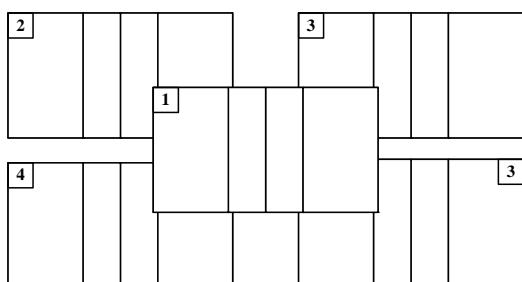
Type 6



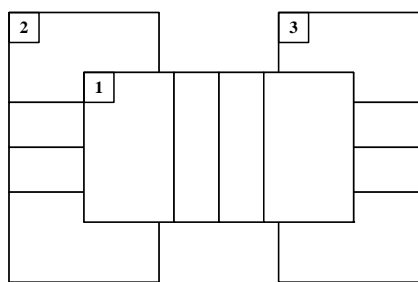
Type 7



Type 8



Type 9



Type 10